

# Convention de partenariat avec l'OPH Sèvre Loire Habitat



## Cholet Agglomération

**Antoine BOURCIER**

Service Urbanisme prévisionnel et opérationnel - Habitat  
Hôtel d'Agglomération – BP 62 111 – 49 321 CHOLET Cedex  
Tel : 02 72 77 23 78

[abourcier@choletagglomeration.fr](mailto:abourcier@choletagglomeration.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de mettre en œuvre sa politique en matière d'habitat, Cholet Agglomération s'appuie sur l'Office Public de l'Habitat " Sèvre Loire Habitat ", qui mène sur le territoire de Cholet Agglomération une politique volontariste en matière de logement social. En effet, Sèvre Loire Habitat est un acteur historique du logement social de l'Agglomération et y localise les  $\frac{3}{4}$  de son patrimoine.

Dans ce contexte, une convention de partenariat a été établie pour mettre en œuvre la politique de l'habitat de Cholet Agglomération en matière de logement social et également pour fixer le cadre des relations privilégiées entre Cholet Agglomération et Sèvre Loire Habitat.

Au vu des problématiques identifiées en matière de logement social sur le territoire de Cholet Agglomération, les actions soutenues porteront sur : 1° le développement d'une offre nouvelle en logement social, adaptée aux besoins des ménages (PLUS et PLAI), 2° la réhabilitation, notamment thermique, et l'adaptation du parc social existant.

---

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime

---

### SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Cholet Agglomération

---

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

OPH de rattachement.

---

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Cholet Agglomération a défini sa politique de l'Habitat dans son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Dans son document d'urbanisme, sa politique de l'Habitat est écrite dans l'Axe 2 " Accroître l'attractivité résidentielle dans un territoire multipolaire ", et se décline en 3 orientations :

- Orientation I. Dynamiser la production de logements
- Orientation II. Favoriser le renouvellement du parc d'habitat existant
- Orientation III. Développer une offre de logements diversifiée

Afin de mettre en œuvre sa politique de l'Habitat, et plus précisément sa politique volontariste en matière de logement public, Cholet Agglomération s'appuie sur l'offre proposée par l'Office Public de l'Habitat Sèvre Loire Habitat.

A decorative footer pattern consisting of a repeating sequence of red and white geometric shapes, including triangles, circles, and lines, arranged in a rhythmic, wave-like pattern.

Sèvre Loire Habitat est un acteur historique du logement locatif public sur Cholet Agglomération. En effet, ce dernier y localise 88 % de son patrimoine.

Afin de poursuivre cette dynamique, et dans un souci d'accompagner les communes dans le développement de leur parc locatif public, Sèvre Loire Habitat a inscrit dans sa Convention d'Utilité Sociale 2<sup>ème</sup> génération un programme ambitieux en termes de construction et de réhabilitation de logements.

Afin d'encourager la production et la réhabilitation du parc de logements locatifs publics, Cholet Agglomération a alloué, au budget primitif 2024, une subvention spécifique de 40 000 € à Sèvre Loire Habitat, au titre de l'année 2024.

---

## **MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE**

Les aides relatives à la construction de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation et à l'adaptation du parc locatif seront accordées et versées par Cholet Agglomération selon les modalités fixées par le règlement communautaire d'intervention relatif au logement aidé en vigueur (voir fiches annexes).

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget 2024 : 40 000 €

Budget 2023 : 40 000 €

Budget 2022 : 40 000 €

